MAIRIE de BOUZEL Puy-de-Dôme

1, Place de la Mairie 63910 BOUZEL

Liste des délibérations du Conseil Municipal

Conformément à l'article L2121-25 du CGCT

Séance du 26.10.2022

Numéro d'ordre	Objet	Décision du Conseil Municipal
22J26_85	Conventions de servitudes avec ENEDIS dans le cadre de la sécurisation HTA de la zone du Moulin de Verdonnet	Approuvé à l'unanimité
22J26_86	Projet Solaire Dômes : adhésion au groupement de commande de Billom Communauté pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture des bâtiments publics	Approuvé à la majorité
22J26_87	S.I.A.E.P de Basse Limagne : projet de modification des statuts : prise de compétence assainissement collectif	Approuvé à l'unanimité
22J26_88	S.I.A.E.P de Basse Limagne : projet de modification des statuts	Approuvé à l'unanimité
22J26_89	S.I.A.E.P de Basse Limagne : avenant n° 1 à la convention du groupement de commande pour les travaux d'eau potable, d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées) sur le périmètre commun du SIAREC, du SIAEP et de la commune	Approuvé à l'unanimité
22J26_90	Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet au tableau des effectifs	Approuvé à l'unanimité
22J26_91	Installation d'un commerce de restauration rapide au Square Bosellis : redevance d'occupation du domaine public	Approuvé à l'unanimité
22J26_92	Décision modificative n°1 au budget primitif de l'exercice 2022 en section d'investissement - taxe d'aménagement	Approuvé à l'unanimité
22J26_93	Décision modificative n° 2 au budget primitif de l'exercice 2022 en section d'investissement – avenant n° 3 au marché de travaux d'aménagement de la RD en traverse et centre bourg - lot n° 1 : phase voirie - tranche optionnelle n°2	Approuvé à l'unanimité
22J26_94	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	Approuvé à l'unanimité

Liste affichée et publiée sur le site internet de la collectivité www.bouzel.fr le 27.10.2022

Le Maire,

Suzanne DELARBRE

Pour information: Les nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021) ont été modifiées à compter du 1er juillet 2022.

En application de ces nouvelles dispositions nous communiquerons donc, dorénavant, dans la semaine qui suit la réunion du conseil, en lieu et place du compte-rendu, la liste des délibérations qui auront été prises.

Le procès-verbal, quant à lui, sera diffusé, seulement après sa validation lors du conseil suivant. Vous pourrez le retrouver sur le site internet www.bouzel.fr via les onglets « commune » « les actes réglementaires ».